

Objet : Abrogation de l'arrêté n°2025-054 portant délégation de signature à Monsieur Eric CHAMBON, Directeur Général des Services, grade Attaché hors classe

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales conférant au Président le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

Vu l'arrêté n°2026-054 du 13 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Eric CHAMBON, Directeur Général des Services, grade Attaché hors classe,

Considérant la radiation des cadres de Monsieur Eric CHAMBON en date du 30 avril 2026 suivie de son admission à la retraite à compter du 1^{er} mai 2026,

ARRETE

Article 1 : La délégation de signature de Monsieur Eric CHAMBON, Directeur Général des Services, grade Attaché hors classe, est retirée à compter du 1^{er} mai 2026.

Article 2 : L'arrêté n°2026-054 du 13 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Eric CHAMBON, est abrogé à compter du 1^{er} mai 2026.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, inscrit au registre des arrêtés, publié et transmis au représentant de l'Etat, au trésorier de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Notification reçue le :

Signature

Fait à Albertville, le 4 mai 2026

Le Président,

Frédéric BURNIER FRAMBORET

